

Compte rendu de la séance du 15 avril 2019

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian - ROCHE Philippe - JAYR Jacqueline - CHENE Lydie - BONNARD Yvon - DELORME Bertrand

ABSENTS EXCUSES : BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - COTE Cécile - BERGHMANS Laurence

Date de la convocation : 8 avril 2019

Secrétaire de séance : Jacqueline JAYR

BUDGET PRIMITIF 2019 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0 €	Dépenses de fonctionnement	8 566,38 €
Recettes d'investissement	0 €	Recettes de fonctionnement	8 566,38 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide le reversement au budget communal par le Budget annexe Salon de Coiffure de l'excédent soit 4 500 €.

BUDGET PRIMITIF 2019 Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	9 863,91 €	Dépenses de fonctionnement	10 110,73 €
Recettes d'investissement	5 433 € + 4 430,91 € = 9 863,91 €	Recettes de fonctionnement	10 110,73 €

BUDGET PRIMITIF 2019 Budget annexe «Local commercial : café-restaurant »

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe local commercial : café restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	18 848,22 €	Dépenses de fonctionnement	23 113,82 €
Recettes d'investissement	13 092,00 € + 5 766,22 € = 18 848,22 €	Recettes de fonctionnement	23 113,82 €

VOTE du TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rappel des taux actuels :

- taxe d'habitation	12,20 %	produit attendu	308 416 €
- taxe foncière sur propriétés bâties	12,96 %	produit attendu	220 709 €
- taxe foncière propriétés non bâties	48,00 %	produit attendu	45 504 €

Soit total 574 629 €

Compte tenu de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera maintenue, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation passant de 12,20 % à 12,70 %.

Le débat est ouvert, notamment sur le surcoût des travaux du bâtiment d'activités scolaires et périscolaires, entre l'estimation faite au départ par le cabinet d'architecte l'Atelier du Trait pour faire les demandes de subvention et le coût après l'ouverture des plis, soit une différence d'environ 140 000 € H.T..

Il est rappelé qu'une diminution progressive des foyers devant régler la taxe d'habitation se fera jusqu'en 2021/2022.

En appliquant les nouveaux totaux les produits se répartiraient ainsi

- taxe d'habitation	12,70 %	produit attendu	321 056 €
- taxe foncière sur propriétés bâties	12,96 %	produit attendu	220 709 €
- taxe foncière propriétés non bâties	48,00 %	produit attendu	45 504 €

Le produit global des impôts locaux sera de 587 269 €.

Après en avoir délibéré, vote à main levée 11 pour et 3 contre le conseil municipal vote le nouveau taux des taxes.

AMORTISSEMENT 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'amortir différents travaux réalisés en 2018, à savoir :

- Budget annexe café restaurant :
Travaux isolation doublage pour un montant de 1 110,00 € réalisés le 27/11/2018
amortissement sur la durée restante soit 9 ans soit 123 € annuel (à l'origine 20 ans)
- Budget principal

Travaux d'éclairage public : rénovation 3 points lumineux pour un montant de 824,71 € réalisés en 2018

Amortissement sur 15 ans soit 55 € annuel

Site internet : rénovation et mise en conformité RGP pour un montant de 1 476,00 € réalisés en 2018

Amortissement sur 3 ans soit 492 € annuel.

BUDGET PRIMITIF 2019 Budget communal

Le budget primitif de l'exercice 2019 est voté à l'unanimité en équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à la somme de 1 089 577,76 € et en investissement à la somme de 2 060 950,00 € se décomposant comme suit :

→fonctionnement

Dépenses 973 977,76 € + 115 600 € = 1 089 577,76 € Recettes 1 089 577,76 €

→investissement

Dépenses 2 060 950,00 € Recettes 1 945 350 € + 115 600 € = 2 060 950,00 €

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour équilibrer les dépenses d'investissement s'élève à 115 600 €.

Le maire donne des explications sur certains détails du budget :

- Explication sur les subventions et leur diminution, l'année 2018 et 2019 a régler pour l'Atelier périscolaire à l'Association Familiale qui arrêtera cette activité et celle du centre de loisirs au 31 août 2019.
- Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Le Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont procédera au changement de diamètre (Ø 100 au lieu de 80) des réseaux desservant les hameaux de Gravelles, Confranchette et l'entrée sud de Soblay. De ce fait les poteaux incendie sur ces canalisations ne seront plus compatibles il y aura lieu de changer 6 poteaux et d'installer 3 nouveaux à Confranchette le Haut vers la Croix de Fosse, vers les Boules de Tilleuls à Soblay et un à Gravelles le Bas vers le chemin de la Croix de la Dent.
- A compter de 2020, obligation d'installer des défibrillateurs automatiques dans les bâtiments recevant du public, au budget cet investissement a été inscrit.

Le conseil municipal vote le montant global des subventions à 56 300 €.

EXTENSION RESTRUCTURATION SALLE MULTI-ACTIVITES :

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : dossier définitif

Suite au dossier de demande de subvention déposé en juin 2018, l'Assemblée départementale lors de sa réunion de février 2019, a décidé de pré-réserver pour les travaux d'agrandissement et restructuration de la salle multi-activités, une subvention de 141 201 € correspondant à un taux d'intervention de 15 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 941 342 € H.T.. Afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par attribution effective de subvention, la commune doit transmettre avant le 30 juin 2019 différentes pièces, notamment :

- une délibération approuvant le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention du Conseil Départemental et des autres subventions attendues
- les devis quantitatifs et estimatifs ou un état récapitulatif des dépenses détaillées par lot lorsque la réalisation du projet fait l'objet de passation d'un marché public.
- le permis de construire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le plan de financement définitif du projet s'élevant à la somme de 945 990 € H.T. comme suit :

• travaux	790 269 €
• équipements	60 000 €
• honoraires	95 721 €

Le financement se présente de la façon suivante :

➤ rappel des subventions attendues :

• Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local)	196 556 €
• Conseil départemental 15 %	141 201 €
• Subvention de la Région (Contrat Ambition Région)	94 000 €
• Soit un total de	431 757 €

➤ Fonds propres de la commune 514 223 € H.T.

Le conseil municipal délibère de la même façon pour la subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne, dans le cadre du Contrat Ambition Région, d'un montant de 94 000 € allouée à la commune.

- Eclairage public route du Colombier

Une étude détaillée a été réalisée pour l'extension modernisation de l'Eclairage public dans le cadre des travaux d'esthétique-enfouissement route du Colombier. 7 LED

Suite à l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication, le plan de financement s'établirait ainsi :

Montant des travaux TTC	15 250,00 €
Soit H.T	12 708,33 €
Dépense subventionnable	9 648,00 €

Participation du Syndicat	5 788,80 €
Fonds de compensation de la TVA	2 501,61 €
Dépenses à la charge de la Commune (article 6554 en fonctionnement)	6 959,59 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation des travaux et le plan de financement.

BATIMENT SCOLAIRE et PERI SCOLAIRE : trottoir et bordurage

Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal que le bordurage vers le nouveau bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires est nécessaire car les véhicules coupent l'accotement. Un trottoir béton sera créé entre les deux passerelles, et prolongement du trottoir en cailloux après la passerelle en descendant le chemin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise COLAS s'élevant à la somme de 5 178,00 € H.T. soit 6 213,60 € T.T.C.

VENTE de TERRAIN

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à la réunion du précédent conseil municipal et après proposition faite à Monsieur Bernard LAVAL pour sa demande d'achat de la parcelle cadastrée AD 149 d'une superficie de 3 594 m², ce dernier est d'accord pour le prix fixé à savoir 1 800 € et les frais de notaire à sa charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la cession de la parcelle AD 149 à monsieur Bernard LAVAL pour un montant de 1 800 €.

PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES du 26 mai 2019

Les permanences sont établies pour les élections européennes du 26 mai 2019.

<u>8 H à 11 H :</u>	Edna TREIBER-FERBER-Olivier TOURNAYRE-Christian FONTAINE
<u>11 H à 13 H :</u>	Brigitte DONGUY-Philippe ROCHE-Patrice PERROTIN-Jacqueline JAYR
<u>13 H à 16 H :</u>	Bertrand DELORME-Anne SOULARD-Jean-Jacques FALAISE
<u>16 H à 18 H :</u>	Florence BEAUDET-Jacqueline JAYR-Cécile COTE

TRAVAUX DIVERS

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de la salle multi activités avancent bien. Les ouvertures sont en cours, l'arrière-scène a été percé. Les escaliers seront à refaire. Le réseau d'assainissement passera dans la cour, la pente étant suffisante.

Il informe que l'appel d'offres pour la fourniture de matériel de cuisine et bar a été lancé, la date limite de réception des offres étant le 18 avril 2019.

COMPTE-RENDUS de REUNIONS

- Conseil municipal d'enfants

Brigitte DONGUY maire-adjoint en charge des affaires scolaires informe le conseil municipal de différents sujets abordés :

- o Matinée de nettoyage 25 mai
- o Confection d'affiches pour les crottes de chien
- o Repas « saveurs du monde »

- Equipement vidéo-projecteurs aux écoles

Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux, fait part de la demande formulée par les institutrices d'équipement de vidéo-projecteurs interactifs, à terme pour les 7 classes. A ce titre, une fiche d'expression des besoins a été complétée. Après étude, il s'avère qu'en plus du projecteur un tableau spécifique soit nécessaire, pour un fonctionnement efficient d'un vidéo-projecteur interactif. Ce dernier utilise un laser devant balayer une surface ne présentant aucune déformation. Compte tenu du coût engendré, cet investissement a été repoussé. Il précise qu'à l'heure actuelle l'école maternelle, et l'école primaire sont respectivement équipées de vidéo-projecteurs mobiles. D'autre part, il a été constaté que la classe mobile (trolley de 9 PC portables) et les 10 ordinateurs fixes) sont très peu utilisés.

Par ailleurs, Le conseil municipal est informé de la suppression du Réseau Télécom Commuté (RTC) à l'horizon de 2023 selon un calendrier établi par l'opérateur du dit réseau (France Télécom). D'ores et déjà, des expérimentations sont menées dans 7 départements métropolitains jusqu'à 2023. Les impacts de cette suppression concernent les prises analogiques puis numériques obligeant à un fonctionnement via Internet par prises RJ45. La Fibre Optique permettra une connexion Internet de type SDSL et non plus ADSL comme actuellement.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

**Le Maire
Laurent PAUCOD**